

VILLE DE BEUCAIRE
DELIBERATION N°16.040

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt quatre du mois de mars à 18 heures,

Le Conseil municipal de la Commune de Beaucaire, dûment convoqué par M. le Maire, M. Julien SANCHEZ, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence,

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la délibération : 32

DATE DE LA CONVOCATION

18 mars 2016

DATE D'AFFICHAGE

18 mars 2016

Présents : Mesdames et Messieurs

Julien SANCHEZ

Gilles DONADA

Chantal SARRAILH

Max SOULIER

Maurice MOURET

Patrick DESOMBRE

Josette ROCCHI

Maurice CONTESTIN

Dominique PIERRE

Rose-Marie CARDONA

Jean-Pierre FUSTER

Mireille FOGASSE

Yvan CORBIERE

Antoine BOYER

Roger ROLLAND

Evelyse ROL

Samuel SAMSON

Saïd OUHDOUCH

Christophe ANDRE

Elisabeth MONDET

Stéphane VIDAL

Viviane TISSEUR

Simone BOYER

Yvette CIMINO

Sylviane BOYER

Katy VIDAL

Yves GERMAIN

Cristelle HUGOUNENQ

Excusées : Mesdames

Eliane HAUQUIER

Nathalie ABLAIN

Hélène DEYDIER

Carole CHEVALIER

représentée par

représentée par

représentée par

représentée par

Elisabeth MONDET

Jean-Pierre FUSTER

Saïd OUHDOUCH

Maurice CONTESTIN

Absent : Monsieur

Didier CORRIAS

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Madame Elisabeth MONDET, élue à l'unanimité, qui est assistée de Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie.

OBJET : VŒU EN FAVEUR DE LA REOUVERTURE DE L'ECLUSE RELIANT LE RHÔNE AU CANAL DU RHÔNE A SETE A BEAUCAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que le Canal du Rhône à Sète a été construit pour relier le Rhône avec le Canal du Midi et allait de Beaucaire à Sète et à l'étang de Thau. A la suite de l'aménagement du barrage de Vallabrègues au cours du siècle dernier, l'écluse de Beaucaire a été fermée, condamnant ainsi son port, situé au cœur de la Ville, à n'être rien de moins qu'une impasse.

Nous, élus du Conseil municipal de Beaucaire, demandons solennellement la réouverture de l'écluse du Canal du Rhône à Sète à Beaucaire, et ce pour les raisons suivantes :

1 – Le développement de l'attractivité touristique à Beaucaire, sur le canal du Rhône à Sète et le Canal du Midi à travers la diversification de l'offre

Située à la jonction des deux régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées, Beaucaire est à la croisée des chemins.

Or, aujourd'hui, son port, qui devrait être une porte d'entrée, est réduit à l'état de terminus et connaît actuellement un phénomène de sédentarisation des bateaux de plaisance.

De l'autre côté du Rhône, de nombreux bateaux passent mais ne peuvent pénétrer dans Beaucaire pour naviguer sur le Canal du Rhône à Sète.

Rouvrir l'écluse ferait de Beaucaire, non plus un terminus, mais un point d'entrée reliant le Rhône au Canal du Rhône à Sète, mettrait la Méditerranée à deux heures et demie du début du Canal du Rhône à Sète et permettrait d'étendre cette zone de navigation aux bateaux passagers, aux péniches hôtels et de capitaliser sur l'activité des loueurs pour faire vivre tout le segment du canal du Rhône à Sète.

a. Un tourisme fluvial, fondé sur les activités liées à l'eau.

Toutes les communes bordant le canal du Rhône à Sète capables de proposer diverses activités touristiques liées à l'eau (loisirs nautiques, terrestres, camping, pratiques en rapport avec le tourisme de nature) pourraient ressentir les effets positifs dus à cette nouvelle dynamique tant sur le plan social qu'économique.

b. Un tourisme d'arrière-pays.

Outre Beaucaire, station de tourisme, Ville d'Art et d'Histoire, chaque territoire traversé par le canal du Rhône à Sète possède un fort potentiel d'attractivité touristique. De plus, les touristes sont friands des grands sites du Gard et des Bouches-du-Rhône et, en accostant à Beaucaire ne seraient qu'à quelques encablures du Pont du Gard et des Arènes de Nîmes par exemple mais aussi de la Provence et des Cévennes.

De plus, l'aménagement de voies vertes offre l'opportunité aux riverains comme aux touristes d'effectuer des randonnées cyclistes ou pédestres le long du canal, qui voit ainsi son rayonnement touristique renforcé.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N° 16.040

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

2 – Un enjeu économique pour nos industries locales.

Les industries beaucairoises, et plus généralement celles situées à proximité de ce tronçon du canal, auraient l'opportunité de diversifier leurs moyens de transport de marchandises.

Grâce à cette réouverture de l'écluse à Beaucaire, nos industries locales pourraient bénéficier de retombées économiques non négligeables et limiter les nuisances environnementales.

3 – Un enjeu environnemental.

- Le canal du Rhône à Sète traverse un environnement très sensible et des sites classés (Petite Camargue, étangs palavasiens). Les touristes pourraient être sensibilisés à la préservation de ce patrimoine naturel exceptionnel.

- Les travaux de réouverture d'une écluse à Beaucaire ainsi que ceux qui seraient engendrés par l'agrandissement du port pourraient d'ailleurs si la volonté politique est présente s'inscrire dans le cadre du plan Rhône qui vise à toujours mieux gérer les risques d'inondation et à améliorer la qualité des eaux.

4 – Une amélioration de l'image de marque du port de Beaucaire.

L'ouverture de l'écluse permettrait dans un second temps de faciliter l'extension du port de Beaucaire grâce à la réalisation de travaux d'aménagement sur deux zones :

- Une zone pour les bateaux de plaisance (avec augmentation du nombre d'anneaux, nettoyage et entretien des berges, mise en place d'équipements portuaires, signalisation).

- Une zone plus technique destinée à la réparation nautique (carénage, hivernage) voire une spécialisation du port de Beaucaire dans l'entretien de la flotte fluviale.

Pour toutes ces raisons, et parce qu'une étude a déjà conclu à la faisabilité de ce projet, la réouverture de l'écluse à Beaucaire est un projet d'intérêt général à dimensions européenne, nationale, régionale, départementale et locale, qui vise à créer des opportunités de développement économique (emploi, tourisme) pour tous les habitants des territoires liés au Canal du Rhône à Sète, ce qui permettrait enfin d'en faire le digne pendant du Canal du Midi.

Ainsi, pour tous les visiteurs venus du Nord, Beaucaire serait la porte d'entrée du Canal du Rhône à Sète, devenu véritable continuité du Canal du Midi, comme pour symboliser la fusion de notre nouvelle grande région Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées et relier, au fil de l'eau, la Méditerranée à l'Atlantique et réciproquement, comme le souhaitait en son temps Georges Frêche, ancien Président du Conseil Régional, hélas décédé en début de mandat.

Il est proposé au conseil municipal de demander solennellement la réouverture de l'écluse du Canal du Rhône à Sète à Beaucaire et de mandater dans ce but le Maire de Beaucaire pour rencontrer l'ensemble des instances concernées.

LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) DEMANDE solennellement la réouverture de l'écluse du Canal du Rhône à Sète à Beaucaire.

VILLE DE BEUCAIRE
DELIBERATION N°16.040

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

2°) MANDATE le Maire de Beaucaire pour rencontrer dans ce but VNF, la CNR, les maires des communes, les présidents des communautés de communes et des agglomérations, le Président du Conseil départemental, les élus du Département, la Présidente du Conseil régional, les élus de la Région, les parlementaires des circonscriptions situées sur le territoire concerné ainsi que les différents Préfets, le Premier Ministre, la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le Secrétaire d'Etat chargé des transports, de la Mer et de la pêche, le Ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité et la secrétaire d'Etat auprès du ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, chargée des Collectivités territoriales.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE	
POUR	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE représentée par procuration à Elisabeth MONDET
31	

VILLE DE BEUCAIRE
DELIBERATION N° 16.040

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

	<p>Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Carole CHEVALIER Saïd OUHDOUCH Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ</p>	<p>représentée par procuration à Jean-Pierre FUSTER représentée par procuration à Saïd OUHDOUCH représentée par procuration à Maurice CONTESTIN</p>
CONTRE	0	
ABSTENTION	1	Rose-Marie CARDONA

**ACTE RENDU EXÉCUTOIRE APRÈS
DÉPÔT EN PRÉFECTURE**

le

30 MARS 2016

**ET PUBLICATION
OU NOTIFICATION**

le

30 MARS 2016